

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2011 à 20 H 00
ORDRE DU JOUR

■ **Information**

- 1) Information conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT

■ **Finances**

- 2) Approbation du compte administratif 2010
- 3) Adoption du compte de gestion 2010 dressé par le Receveur Municipal
- 4) Affectation du compte de résultat 2010
- 5) Vote du budget primitif 2011
- 6) Vote des taux d'imposition pour l'année 2011
- 7) Subvention 2011 à la Caisse des écoles
- 8) Subvention 2011 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 9) Avance sur la subvention 2011 pour la Maison des Projets
- 10) Modification du montant de l'indemnité du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux

■ **Personnel**

- 11) Modifications du tableau des emplois
- 12) Maintien à titre individuel du régime indemnitaire au personnel technique de catégorie B

■ **Culture**

- 13) Mise en place d'une politique de désherbage à la Bibliothèque Municipale de la Ville de Buxerolles

■ **Solidarité**

- 14) Présentation des dossiers par la Maison des Projets auprès de l'Etat au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour les actions éligibles en 2011

15) Adoption des termes de la convention de coopération pour la promotion de l'insertion par l'emploi dans les marchés publics entre Grand Poitiers et la Ville de Buxerolles

■ **Administration générale**

16) Modification de la composition de la commission des sports

17) Désignation d'un membre du conseil afin de siéger au Conseil d'Administration du Collège Jules Verne

■ **Questions diverses**

Conseil Municipal du 24 mars 2011

Monsieur PARATTE débute la séance en proposant au Conseil Municipal une minute de silence en la mémoire de Monsieur André MESSY.

Rappelle que Monsieur MESSY, en mandat de 1953 à 2001, fut, de 1989 à 2001, un maire dévoué au service de tous les habitants de Buxerolles.

D'origine modeste, fils de petits paysans, il a eu une vision moderne du développement de la Commune de Buxerolles, et de son passage de la ruralité à la ville, la troisième du département de la Vienne. C'était un visionnaire pragmatique doté d'un sens aigu de la modernité sans jamais céder aux effets de mode. Par-dessus tout, il aimait le contact avec les autres, et Buxerolles lui doit beaucoup.

Buxerolles

Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_1

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
BRUN, CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC
DAUTREMENT,
DEVERGNE, DUBOC, ELIE,
GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE,
MARTEAU,
NOCENT, PARATTE,
POUZET, PUY,
ROUSSILLON, et SULMON.

Pouvoir : 7

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON
M. MAUGER à M. MARTEAU
M. MORCEAU à M. DUBOC

Excusés : 3

Mme MARCINIAK
Mme MICHAUD
Mme ZOUBIR

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du

24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : information au conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur PARATTE

Arrêté n°	Date	Objet	Montant
20110208_AM_99	08/02/11	Portant attribution d'un MAPA pour l'acquisition et l'installation d'un serveur et d'une baie informatique pour le centre technique municipal	7.046,43€ TTC
20110221_AM_130	21/02/2011	Portant adoption de la convention de formation entre la Ville de Buxerolles et l'Association de Pédiatrie et l'Association de Pédiatrie au service Médico - Chirurgical de Pédiatrie du CHU de Poitiers	100.00 € TTC
20110224_AM_140	24/02/2011	Avenant n°11 au contrat d'Assistance Technique approuvé le 13 octobre 1988	2.870,40€ TTC
20110303_AM_162	03/03/2011	Portant adoption du contrat de prestation artistique pour un concert déambulation musicale dans le cadre de l'organisation du Carnaval	800.00€ TTC
20110303_AM_163	03/03/2011	Portant adoption du contrat de vente pour une représentation d'un spectacle dans le cadre de l'organisation du Carnaval	800.00€ TTC
20110307_AM_183	07/03/2011	Adoption de la convention de prestation pour un atelier Land Art pour les professionnels des structures Petite Enfance de la Commune de Buxerolles	300.00€ TTC
20110307_AM_187	07/03/2011	Adoption de la convention de prestation pour une formation intitulée « être responsable de Relais Assistants Maternels - 2011 »	515.00€ TTC

Pour extrait conforme

Le Maire





Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne
Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_2

Présents : 26

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
BRUN, CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
DUBOC, ELIE, GARNAUD,
GODET, HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE, MARCINIAK,
MARTEAU, MAUGER,
MICHAUD, NOCENT,
PARATTE, POUZET,
PUY, ROUSSILLON, et
SULMON.

Pouvoir : 6

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON
M. MORCEAU à M. DUBOC

Excusés : 1

Mme ZOUBIR

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : approbation du compte administratif 2010

Rapporteur : Monsieur CHARDONNEAU

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur CHARDONNEAU, Premier adjoint, doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur PARATTE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif de l'année 2010,
- de constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe

**Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité
des membres présents et représentés (31 voix)
Monsieur PARATTE n'ayant pas pris part au vote.**

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_2-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011
Réception par le préfet : 31/03/2011
Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_3

Présents : 26

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
BRUN, CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
DUBOC, ELIE, GARNAUD,
GODET, HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE, MARCINIAK,
MARTEAU, MAUGER,
MICHAUD, NOCENT,
PARATTE, POUZET, PUY,
ROUSSILLON et SULMON.

Pouvoir : 6

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON
M. MORCEAU à M. DUBOC

Excusés : 1

Mme ZOUBIR

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : adoption du compte de gestion 2010 dressé
par le Receveur Municipal**

Rapporteur : Monsieur CHARDONNEAU

Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications de l'exercice 2010 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 et s'être fait assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui des titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la
majorité des membres présents et représentés (32 voix)**

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_3-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011

Réception par le préfet : 31/03/2011

Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne
Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_4

Présents : 26

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
BRUN, CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERACDAU
TREMONT, DEVERGNE, DUBOC,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE, MARCINIAK,
MARTEAU, MAUGER,
MICHAUD, NOCENT, PARATTE,
POUZET, PUY, ROUSSILLON et
SULMON.

Pouvoir : 6

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON
M. MORCEAU à M. DUBOC

Excusés : 1

Mme ZOUBIR

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : affectation du compte de résultat 2010

Rapporteur : Monsieur CHARDONNEAU

Le compte administratif 2010 étant adopté il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats définitifs.

Les résultats de l'année 2010 attestés par le Trésorier Municipal s'élèvent à - 1.026.911,86 € en investissement et à 1.781.430,33 € en fonctionnement.

Pour l'exercice 2011, le besoin de financement de la section d'investissement est de 942.994,49 €. En effet, il correspond au solde déficitaire de la section d'investissement, 1.026.911,86 €, diminué du solde positif des restes à réaliser, reportés au budget primitif 2011, pour un montant de 83.917,37 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de combler le besoin de financement de 942.994,49 € par une affectation correspondant au compte 1068 du budget primitif 2011,
- de reporter l'excédent disponible, soit 838.435,84 €, au compte 002 du budget primitif 2011.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (32 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_4-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011
Réception par le préfet : 31/03/2011
Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne
Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_5

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE,
MARCINIAK, MARTEAU,
MAUGER, MICHAUD,
PARATTE, POUZET, PUY,
ROUSSILLON et SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : vote du budget primitif 2011

Rapporteur : Monsieur CHARDONNEAU

Monsieur CHARDONNEAU présente les propositions du budget primitif 2011 sur la base de documents budgétaires présentés par nature.

Ces documents budgétaires comprennent :

- une présentation générale : informations générales, présentation de l'équilibre financier du budget, balance des comptes par nature,
- les éléments du vote : présentés par chapitre dans la vue d'ensemble de chaque section, présentés par article dans chaque section,
- vue d'ensemble du budget : répartition des recettes et des dépenses de chaque section entre les dix fonctions,
- les états annexes : état des amortissements, état du personnel, état des crédits de trésorerie, état des provisions constituées, état des emprunts, état des emprunts garantis.

Après discussion, Monsieur le Maire soumet le budget au vote par chapitre, en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, selon le détail ci-après présenté.

**Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité
des membres présents et représentés (25 voix)
La liste « Buxerolles Autrement ! » s'étant abstenue
(3 voix)**

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_5-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011
Réception par le préfet : 31/03/2011
Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne
Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_6

Séance du

24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : vote des taux d'imposition pour l'année 2011

Rapporteur : Monsieur CHARDONNEAU

Il est rappelé au Conseil municipal que les taux 2010 se détaillaient ainsi :

- taxe d'habitation 14,56 %
- taxe foncière sur propriétés bâties 19,23 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties 47,19 %

Compte tenu des taux appliqués en 2010, les produits assurés pour 2011 se présenteraient ainsi :

	Bases prévisionnelles 2011	Produits attendus
Taxe d'habitation	15.070.429 €	2.194.254 €
Taxe foncière bâti	8.868.692 €	1.705.449 €
Taxe foncière non bâti	62.000 €	29.257 €
TOTAL		3.928.960 €

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE, MARCINIAK,
MARTEAU, MAUGER,
MICHAUD, PARATTE,
POUZET, PUY, ROUSSILLON et
SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Il est proposé au Conseil Municipal :

➤ de voter les taux d'imposition pour 2011 comme suit :

	Revalorisation	Taux pour 2011
Taxe d'habitation	+ 0,4 %	14,62 %
Taxe foncière bâti	+ 0,6 %	19,35 %
Taxe foncière non bâti	+ 0,4 %	47,38 %

➤ d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document y afférent.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_6-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011
Réception par le préfet : 31/03/2011
Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE

(Signature)

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°5 et 6
(Page n°1)

Monsieur CHARDONNEAU après avoir présenté le budget par article fait la déclaration suivante :

« Après cette présentation du compte administratif 2010 et du budget primitif 2011, je vais vous présenter quelques commentaires complémentaires sur ces budgets.

1. Il me paraît nécessaire de rappeler le contexte financier national pour 2011 :

✓ *Le taux d'inflation restera modéré (+1,5% de prévu), mais qui traduit mal les hausses importantes qui frappent certains secteurs pour les particuliers ou les entreprises :*

- *du coût de l'énergie (électricité, gaz...)*
- *du coût de l'assurance,*
- *du coût des services,*
- *du coût des carburants (essence, gas-oil) pénalisant lourdement les particuliers et les entreprises (transports) ou les pêcheurs.*

✓ *L'Etat doit réduire le déficit public très sensiblement et a décidé de geler ses dotations aux collectivités publiques pendant 3 ans.*

Il est prévu une réforme fiscale annoncée avant la fin 2011. Si l'Etat doit améliorer son budget, il doit le faire non seulement en limitant certaines dépenses mais aussi et peut-être surtout en augmentant ses recettes par une nouvelle politique fiscale plus juste (imposition du patrimoine, des hauts revenus...).

2. Comme nous l'avions déjà annoncé lors de la présentation des éléments budgétaires au moment du débat d'orientation budgétaire, nous maintenons le cap en accentuant notre politique d'investissement très conséquent qui traduit bien notre volonté de participer activement à la relance économique.

Ils traduisent aussi notre volonté d'agir sur les axes forts de notre projet politique et sur lesquels il est bon d'insister, tels que :

- *La restructuration du groupe scolaire du Planty avec une nouvelle restauration primaire et maternelle, une nouvelle garderie, une nouvelle classe maternelle et après la rénovation du bâtiment B.*
- *L'aménagement des espaces publics et naturels à partir d'une concertation élargie de toutes les actions et notamment des conseils de quartiers, du conseil des aînés, du CCJ et CCE. L'effort portera aussi sur la voirie et l'handipiste.*
- *L'éclairage public fera l'objet d'une remise à niveau globale pour répondre aux nouvelles normes (éclairage, économie d'énergie)*
- *L'aménagement du cœur de ville après l'étude du cabinet Traverse et celle de la Chambre de commerce dans le cadre du FISAC, rentrera dans sa phase opérationnelle après les propositions du Cabinet Quadra.*

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°5 et 6
(Page n°2)

3. *Qu'en est-il maintenant au niveau des grands équilibres du budget ?*

a. **Concernant les recettes de fonctionnement :**

☞ *Pour les prestations de services : toutes les prestations de services à caractère social, scolaire (restauration, garderies, les centres de loisirs et la crèche) font l'objet de tarifs en fonction du quotient familial et donc des revenus. Il en résulte des tarifs très sociaux votés par le Conseil Municipal pour les familles à revenus plus modeste. C'est pour la collectivité un effort financier non négligeable, mais c'est un choix politique fort : exemple : le prix d'un repas est facturé entre 0,40 € et 3,53 € le repas, alors que le prix unitaire de revient est à environ 7,50 €.*

☞ *Pour les contributions directes : les différents abattements votés par le Conseil Municipal ; l'abattement spécial à la base de 15 % pour les foyers les moins favorisés et celui pour les personnes handicapés ou invalides permettent une baisse sensible de l'imposition pour un nombre important de foyers (supérieur à 500).*

Les augmentations proposées de 0,4 et de 0,6 sont très modérées même en tenant compte de la revalorisation des bases de 2 % par l'Etat.

N'oublions pas que nous conservons en 2011, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) 2010 grâce à l'effort fiscal que nous avons eu le courage politique de demander à nos concitoyens les années antérieures.

☞ *Pour les impôts et taxes : la dotation forfaitaire (DGF) en baisse mécaniquement par la baisse de la population qui passe de 10 752 à 10 113. La DNP et le DSU sont provisoirement en attente de la notification.*

Les compensations versées par l'Etat sont à la baisse : exemple pour la Taxe d'Habitation ; 61.589€ en 2009, 56.400 € en 2010, 51.000 € en 2011 (estimation).

b. **Concernant les dépenses de fonctionnement :**

L'augmentation générale d'environ 2 % reste modérée avec des actions nouvelles comme le carnaval, les animations de pied d'immeuble ou les stages de sports et compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie.

Il faut donner à nos services le moyen de bien fonctionner ; c'est un élément non négligeable de la qualité des services que nous souhaitons fournir et que nous fournissons à nos concitoyens.

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°5 et 6
(Page n°3)

Tous les directeurs et responsables de services ont été associés aux réunions budgétaires et je peux vous témoigner avec Monsieur le Maire, le directeur général des services Monsieur ECHAT, la responsable du service des finances Madame PETUREAU et les collègues adjoints, qu'ils ont montré un sens aigu, de bonne gestion des fonds publics et qu'ils font tout pour assurer le meilleur rapport « qualité/prix » à leur service public. Je tenais à les remercier tous devant mes collègues du conseil municipal.

Notre ratio de dépense de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement se rapproche de la moyenne de la strate. De toute façon, il n'est pas de service de qualité sans personnel de qualité et en nombre suffisant. Nous assumons aussi ce choix politique.

Avec une augmentation prévue d'un peu plus de 2 %, nous devrions rester dans l'enveloppe prévue, même s'il existe de nombreuses causes d'augmentation de la masse salariale dont beaucoup sont purement mécaniques. J'en citerai quelques unes :

- *Le glissement vieillesse technicité (GVT reclassement, avancement d'échelon, de grade,*
- *La modification indiciaire,*
- *L'augmentation du SMIC,*
- *L'augmentation des taux des cotisations retraite ou d'assurance obligatoire,*
- *La refonte de la catégorie B de la filière technique,*
- *Le personnel supplémentaire dans les écoles (compte tenu de l'augmentation des effectifs ou du nouveau temps scolaire,*
- *Etc*

Pour en terminer, 2011 devrait être un bon budget avec un programme d'investissement très ambitieux supérieur à 3 millions d'euros en grande partie alimenté par l'autofinancement qui confirme la bonne santé de nos finances.

Qu'en sera-t-il pour les prochaines années ?

Bien des incertitudes et des questions demeurent et notamment sur le calcul et la pérennité des dotations d'Etat avec les réformes territoriales et fiscales à venir.

Buxerolles dispose certes, d'une possibilité de compenser les manques essentiels à venir en analysant davantage notre potentiel fiscal, mais il faut être prudent pour que impôts locaux ne constituent pas un postes trop important parmi les dépenses des ménages.

Monsieur PARATTE remercie le premier adjoint pour ses commentaires précis.

Rappelle qu'au moment du débat d'orientation budgétaire, il était envisagé une augmentation des taux d'imposition de moins de 1% et que l'évolution des taux a pu être limitée à une augmentation de 0,4% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâti et 0,6 % pour la taxe sur le foncier bâti.

Conseil Municipal du 24 mars 2011

Annexe à la question n°5 et 6

(Page n°4)

Explique que l'enjeu est aussi de conserver la dotation nationale de péréquation, la DNP, et que dans cette perspective l'effort fiscal doit rester supérieur à 85% de la moyenne des communes de la strate de population de Buxerolles.

Rappelle que Monsieur MARTIN l'avait interpellé sur ce point en prétendant que Buxerolles bénéficiait des largesses de l'Etat. Indique que si la commune de Buxerolles est éligible à la DNP, c'est parce que la majorité municipale a eu le courage politique d'avoir une politique fiscale volontariste au cours des années précédentes.

Rappelle qu'il faut réunir deux conditions pour bénéficier de la dotation nationale de péréquation :

- Un faible potentiel fiscal : celui de la commune est historiquement bas et le restera. Explique qu'un point d'impôt produit à Buxerolles entre 2 à 6 fois moins par habitant que dans les autres communes de la Communauté d'agglomération.
- L'effort fiscal : Il doit être au moins de 85 % de celui des communes de la strate de population. Cela veut dire que si Buxerolles était en dessous de ce seuil, elle perdrait le bénéfice de la dotation nationale de péréquation.

Monsieur DUBOC déclare que, lors du débat d'orientation budgétaire, la liste « Buxerolles pour vous, avec vous ! » avait été indulgente par ses intervention modérée, remarquée d'ailleurs par le Maire qui avait souligné un manque de vivacité.

Monsieur PARATTE demande de regarder les comptes rendus des conseils municipaux antérieurs pour s'apercevoir qu'il donne souvent acte de la qualité des débats de l'assemblée, et des interventions de l'opposition, lorsque c'est le cas.

Monsieur DUBOC souhaite tout d'abord un bon anniversaire à Monsieur le Maire pour sa dixième année dans sa fonction.

Signale que les membres de sa liste sont très réservés sur le budget 2011 car quelques chiffres les interpellent.

Déclare qu'il y a quatre clignotants rouges :

- Tout d'abord l'autofinancement : sur un budget de 8.8 millions d'euros, il reste 1,2 millions d'euros d'autofinancement pour 4,1 millions d'euros d'investissement, ce qui représente environ 30% et ce qui est très éloigné des 50% nécessaires pour une bonne gestion. Précise qu'il y a le recours à l'emprunt qui est une ressource indispensable pour boucler le budget. 700.000 € sert au remboursement du capital et le reste pour les investissements. Souligne que ce n'est pas une nouveauté et que ce n'est pas du au hasard, car, il y a 10 ans Monsieur le Maire avait encouragé à une dérive budgétaire avec une augmentation des dépenses de fonctionnement qui aboutit aujourd'hui.

- Conseil Municipal du 24 mars 2011
- Annexe à la question n°5 et 6
- (Page n°5)

- Le 2^{ème} clignotant ; les frais de personnel : en 2001, ils s'élevaient à 2,2 millions d'euros et cette année à 4,3 millions d'euros, ils sont donc multipliés par 2 en 10 ans. Précise qu'il ne s'agit pas de remettre en question le personnel municipal, mais dans le contexte budgétaire de Buxerolles, une autre stratégie aurait permis de sortir la Commune de la situation actuelle. Tient à faire remarquer que la Commune n'était pas sans administrés il y a 10 ans pour répondre aux besoins quotidiens.
- Le 3^{ème} clignotant ; les recettes fiscales de 3,9 millions d'euros qu'il est difficile de ne pas rapprocher aux 4,3 millions d'euros des frais de personnel. Souligne que la fiscalité ne suffit pas à payer le 012 et ce malgré les 50% d'augmentation de la fiscalité depuis 10 ans. Fait remarquer les 50% d'augmentation du 012 depuis 10 ans, pense qu'il fallait recruter à Buxerolles mais 3,2 millions d'euros de frais de personnel aurait engendrés 2 millions d'euros d'autofinancement.
- Le 4^{ème} clignotant ; le niveau d'investissement. Pense que le programme de la restructuration du groupe scolaire du Planty est insuffisant. Souligne que c'est pourtant le fondement essentiel de la citoyenneté et donc que le Planty vaut mieux que budget qui lui est octroyé. Précise également que l'installation de préfabriqués au Bourg est une mauvaise préparation de l'avenir. Déclare que c'est identique pour le projet Cœur de Ville et trouve que le budget s'y afférent est anecdotique.

Atteste que, sur ces dix ans passés, il y a une véritable différence entre la majorité et eux, deux visions différentes pour la gestion de la Commune. Compare cette divergence d'opinion avec une fable de La Fontaine « la grenouille et le bœuf », où tout bourgeois veut bâtir comme de grands seigneurs. Certifie que la majorité a toujours voulu faire plus dans les domaines des impôts, de la population, de l'habitation, des frais de personnel... afin d'obtenir une dotation. Déclare qu'aujourd'hui, en voulant à tout prix augmenter la population pour maintenir les finances, la majorité est prise dans son propre piège.

Demande qu'arriverait-il à la Commune si celle-ci passait à moins de 10 000 habitants.

Déclare qu'ils sont d'avantage en faveur d'une croissance maîtrisée, d'une pause fiscale et non d'une augmentation des impôts afin de préserver les ménages.

Affirme qu'ils avaient défendu une pause du développement de l'urbanisme, qu'ils n'étaient pas favorables au passage à + de 10 000 habitants pour être éligible à la Dotation Nationale de Péréquation, mais qu'ils auraient donné la possibilité de rester à - de 10 000 habitants avec un budget moindre mais des investissements supérieurs.

Rappelle qu'ils étaient en désaccord avec le projet de la Maison des Projets, le gymnase Eric Tabarly et aujourd'hui le Planty et déclare que, c'est pour affirmer ces différences, qu'ils ne peuvent, ce soir, voter pour le budget.

Madame ROUSSILLON : fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, le projet de budget que vous nous présentez ce soir s'inscrit tout à fait dans les orientations budgétaires examinées il y a un mois ; il est par ailleurs quasiment identique au projet présenté il y a quelques jours en commission des finances. Pour ces raisons, notre propos ce soir sera très court : nous vous contenterons de commenter rapidement quelques points qui nous paraissent importants :

Conseil Municipal du 24 mars 2011

Annexe à la question n°5 et 6

(Page n°6)

▪ **Les frais de personnel :**

Vous connaissez l'importance que nous attachons à ce poste, et comme nous vous l'avons fait remarquer à maintes reprises, il est élevé en pourcentage des frais de fonctionnement. Néanmoins, nous reconnaissons bien volontiers les efforts que vous déployez pour le maîtriser depuis quelques années afin de la maintenir en dessous des 60 % soit aux alentours de 58 %.

▪ **L'attribution de solidarité**

Elle sera cette année de 100.000 € supérieure à celle de l'an passé atteignant pratiquement pour la première fois le niveau de l'attribution de compensation (425.000 €). il s'agit là d'une de nos très anciennes revendications qui trouve enfin cette année un aboutissement conforme à nos revendications.

▪ **les recettes en provenance de l'Etat :**

En forte augmentation l'an passé, elles ont constitué l'heureuse surprise de l'année 2010, rendant le budget précédent facile à établir comme à réaliser. Les incidences de ces recettes, que certains considéraient comme inespérées l'an passé, continuent de porter leurs fruits en 2011 rendant l'élaboration de ce budget sans doute plus facile que par le passé.

▪ **Les dépenses d'investissement :**

Elles appellent les commentaires suivants :

- *Nous avons toujours soutenu une réhabilitation importante et rapide de l'école du Planty. En ce domaine, les assurances qui semblent nous être données à ce jour, nous donne satisfaction même si nous n'avons pas encore totalement et définitivement la certitude du financement de la tranche conditionnelle du bâtiment B. Rappelez vous, Monsieur le Maire : nous avons refusé de voter votre budget l'an passé car vous aviez fermement refusé de nous donner les garanties souhaitées. Cette année, nous vous faisons confiance ; espérons que nous ne seront pas déçus.*
- *Le Cœur de Ville est une opération à laquelle nous attachons la plus haute importance ; nous nous en sommes déjà expliqués lors des orientations budgétaires. Nous regrettons que vous ne soyez pas plus volontariste sur ce dossier, d'autant que le budget est relativement facile cette année. Nous prenons néanmoins, en compte votre première inscription budgétaire de 120.000 € et nous apprécions que vous envisagiez l'acquisition du terrain de la poste pour une somme de 250.000 € sachant qu'un tel espace peut se révéler ultérieurement stratégique pour l'aménagement du Cœur de Ville. Nous réaffirmons vigoureusement qu'il est urgent de CREDIBILISER cette orientation ; elle est selon nous vitale pour le développement de notre Commune comme pour l'avenir du commerce local qui n'a pas encore perçu tous les avantages qu'il pouvait tirer de ce dossier et notamment de la densification de l'habitat en centre ville.*

Conseil Municipal du 24 mars 2011

Annexe à la question n°5 et 6

(Page n°7)

▪ *La pression fiscale*

Vous avez décidé de diminuer encore un peu plus la pression fiscale par rapport à celle que vous nous aviez présentée lors des orientations budgétaires : c'est votre volonté et les Buxerollois ne s'en plaindront sans doute pas. Je vous rappellerai simplement que vous ne mobilisez pas à 100 % le potentiel fiscal de la Commune et qu'il y a encore tellement de chose à faire, ne serait-ce que la voirie par exemple, qui est en très mauvaise état.

En conclusion, nous dirons :

- *Que les travaux du groupe scolaire du Planty vont commencer mais sans certitude pour le bâtiment B,*
- *Que l'opération Cœur de Ville est timidement sur les rails,*
- *Que l'attribution de compensation est presque compensée par la contribution du Grand Poitiers.*

Il s'agit d'autant de dossiers que nous avons soutenus, dont nous sommes parfois à l'origine et qui figuraient dans notre programme électoral. Par ailleurs, la situation financière de la Commune semble s'être améliorée.

Pour ces différentes raisons, nous ne voterons pas contre votre budget, mais nous nous abstiendrons en espérant que vous ne nous décevrez pas dans les mois qui viennent.

Monsieur MAUGER affirme que l'on se trouve dans une conjoncture difficile au niveau national, que les 80 milliards d'euros et le CAC 40, ne retournent dans les salaires, ni dans les commerces locaux, ni dans les PME, ni dans les caisses de l'Etat, ni celles des collectivités, ni pour les retraites.

Signale qu'il faudrait une réforme fiscale pour ces 80 milliards d'euros.

Assure que la libéralisation des services publics a fait pulvériser les augmentations et notamment en matière d'énergie, et que dans cette conjoncture, il faut garder une politique de gauche sur les questions de solidarité, de l'Agenda 21, des écoles, du CCAS...

Signale que, concernant l'autofinancement, il faut regarder les chiffres.

Souligne qu'il y a des jeux d'écriture et des reports de trésorerie.

Au niveau des frais de personnel, fait remarquer à Monsieur DUBOC qu'il a raison lorsqu'il parle d'une commune bien administrée il y a 10 ans, mais que cela va plus loin aujourd'hui avec le service d'aide à domicile, les ATSEM qui est un plus offert à la population, la restauration en régie qui est un choix pour gagner en qualité et au niveau financier et conclut qu'effectivement, la majorité fait toujours plus de justice, de solidarité et de service à la population.

Monsieur ELIE déclare qu'il a écouté les deux interventions de l'opposition et qu'il a apprécié les propos modérés, clairvoyants et positifs de Madame ROUSSILLON mais que ce n'était pas la même chose concernant les propos de Monsieur DUBOC.

Affirme qu'heureusement que la liste « Buxerolles pour vous, avec vous ! » n'a pas été élu car leurs propos lui semblent choquant, que comparer une situation en 2001 avec une autre de 2011 au niveau du personnel, c'est comparer l'incomparable.

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°5 et 6
(Page n°8)

Signale que la majorité a eu des projets et des ambitions politiques, que si les frais de personnel devaient être ramenés à 3,2 millions d'euros, quels services faudrait-il supprimer, et que, dans ce cas, les Buxerollois s'en souviendraient.

Trouve que cette liste de l'opposition manque d'ambition ; pas de développement de l'urbanisme, pas d'augmentation de l'impôt...

Demande comment financer tous les services apportés aux habitants.

Affirme que tous ces projets ont un coût et qu'il faut assurer.

Souligne que 0.4% d'augmentation d'impôt c'est peu, mais que si aujourd'hui le budget est confortable c'est aussi grâce à cela.

Déclare que c'est une politique de gauche et sociale.

Madame MARCINIAK souhaite revenir sur les propos de Monsieur DUBOC et sur l'autofinancement.

Constate que mentionner les ratios permet de comparer avec les autres communes du même nombre d'habitants.

Rappelle que Buxerolles est une commune pauvre, qu'elle dispose de 50% de recettes en moins par rapport à la strate de la population mais qu'avec ce qu'on arrive à faire c'est bien.

Constate que la situation actuelle est difficile au niveau socio économique ; augmentation de l'énergie, de l'alimentation, le désengagement de l'Etat envers les Communes, que, dans ce contexte, les habitants ont besoin du soutien des services publics.

Rappelle que Monsieur CHARDONNEAU a évoqué le gel des dotations pendant 3 ans et que ce gel est mal venu avec les besoins de la population.

Pense qu'il est préférable d'aider les habitants que les banques, que les habitants ont besoin des services donc de personnel.

Fait remarquer qu'il y a 90 % d'agents en catégorie C.

Signale qu'il est vrai que les frais de personnel ont augmenté pendant 10 ans, mais qu'il y a, au sein de la Commune, plus de population, donc plus de besoins, plus de services, donc plus de frais de personnel.

Déclare que Buxerolles est une municipalité de gauche avec des choix de gauche qui investit dans l'avenir au niveau, entre autre, de l'environnement et des économies d'énergie.

Monsieur PARATTE déclare qu'il va être direct dans sa réponse.

Constate que les propos de Madame ROUSSILLON confirment, comme il le rappelait, qu'il y a des interventions de qualité de la part de l'opposition. Les propos tenus par les membres de la liste « Buxerolles Autrement ! » auraient même pu leur permettre de voter pour le budget et il tient à souligner leur courage politique. Leurs réserves sont légitimes, mais il les invite à juger sur les actes.

Concernant l'intervention de Monsieur DUBOC, il ne sait que répondre. Il trouve en effet que son intervention sent l'improvisation, l'approximation et, pour tout dire, le bricolage, mais ce soir, il regrette surtout de constater que Monsieur DUBOC a tenu des propos populistes.

Monsieur DUBOC répond qu'il ne se laissera pas insulter et demande à Monsieur PARATTE de retirer ses propos sinon il quittera la salle avec son groupe.

Conseil Municipal du 24 mars 2011

Annexe à la question n°5 et 6

(Page n°9)

Monsieur PARATTE indique qu'il ne retirera pas ses propos, et invite Monsieur Duboc à écouter ses explications.

Monsieur DUBOC quitte la séance.

Monsieur BRUN déclare, avant de quitter la séance, que c'est la majorité qui est populiste lorsqu'elle augmente les indemnités des élus et qu'il s'agit là d'un acte de capitalisme.

Mademoiselle NOCENT tient à dire à Monsieur PARATTE avant de quitter la salle qu'elle est déçue qu'il réponde toujours au niveau personnel, qu'il est navrant de juger une intervention qui ne convient pas à la majorité et précise, qu'en ce qui les concerne, Monsieur PARATTE n'a jamais été attaqué sur des raisons personnelles.

Monsieur PARATTE déplore que les habitants de Buxerolles soient privés de débat le jour du vote du budget. Ajoute que, pour ce qui concerne la capacité d'autofinancement de Buxerolles, lorsque l'on veut donner des leçons, il faut savoir de quoi on parle.

Affirme que Monsieur DUBOC a dit des énormités en affirmant que la situation financière de Buxerolles était préoccupante et l'autofinancement faible.

Indique que le meilleur indicateur financier est la durée de remboursement de la dette, et il rappelle que la politique menée avec constance par la majorité municipale a permis de constituer des marges financières réelles, et que la durée de remboursement de la dette, à peine supérieure à 6 ans, est excellente, et pourrait même être enviée par beaucoup de communes.

N'accepte pas les propos de Monsieur Duboc sur le personnel. Prétendre que les effectifs et les conditions de travail de 2001 permettraient de répondre sans aucun problème aux besoins des habitants de Buxerolles en 2011 traduit une profonde méconnaissance des besoins de la population et des conditions de travail des services municipaux. Personne n'accepterait de travailler aujourd'hui dans les conditions d'il y a 10 ans, comme par exemple à la restauration scolaire où il y a un nombre important d'agents atteints de troubles musculo-squelettiques.

Il y a des propos difficiles à dire, mais il faut avoir le courage de les dire. Les collectivités territoriales produisent des travailleurs handicapés, à cause notamment des troubles musculo-squelettiques qui se développent, à l'aide à domicile, aux services techniques, à la restauration, et même à l'accueil de la Mairie avec l'utilisation répétitive du téléphone. Il y a peu de temps, un a été obligé de prendre sa retraite à 45 ans, et il ne comprend pas comment on pourrait se voiler la face devant de telles situations, ou les accepter comme une fatalité. En tout cas il ne s'y résoudra pas.

Précise qu'il est fier d'avoir 9% de travailleurs handicapés au sein de la Mairie mais qu'en même temps il aurait préféré en avoir moins, puisque la plupart sont des agents atteints de maladies professionnelles contractées dans le cadre du service public communal.

Le personnel municipal mérite une autre considération que les commentaires de Monsieur Duboc, et pour sa part, il ne les accepte pas.

Indique que si Messieurs DUBOC, BRUN et Mademoiselle NOCENT étaient restés, il leur aurait proposé de voter service par service pour savoir où les coupes auraient pu être faites selon eux.

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°5 et 6
(Page n°10)

En ce qui concerne le nombre d'habitants, rappelle une fois de plus que le Programme Local de l'Habitat a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, et qu'il est pour le moins peu cohérent de critiquer ce que l'on a soi-même voté. Constate que Buxerolles est une ville où les gens souhaitent venir habiter et qu'il faudrait éviter de ressortir la vieille rengaine de la soi-disant course aux 10 000 habitants. Il y a ceux qui voient les logements et ceux qui voient davantage les personnes qui y vivent, qui participent à la vie collective et sont, jeunes, adultes ou seniors, la vraie richesse de notre territoire. C'est très clairement sa façon de voir, à s'intéresser à ce qui rassemble les habitants de notre ville, et à tisser sans relâche du lien social.

Quant aux marges financières que Monsieur Duboc se fait fort de dégager, c'est sans doute cette logique qui, en 2001, conduisait l'opposition à rejeter la Maison des Projets, et à défendre un projet de « Zénith » pour le moins fumeux, et dont on se demande encore comment il aurait pu être financé par le budget communal. Il constate que depuis 10 ans l'analyse développée par Monsieur DUBOC n'a que bien peu évolué, et il le regrette.

Madame BEIX a rapporté le programme de la liste Buxerolles pour vous, avec vous ! et énumère les différents points mentionnés :

- Modernisation de la voirie avec un éclairage publique adaptée
- Mise en place d'un plan d'urbanisme personnalisé
- Préservation de la vallée sèche
- Enfouissement des réseaux aérien + assainissement (que l'opposition se renseigne sur les coûts !)
- Redéfinition de la signalétique
- Accroissement de l'activité économique
- Réorganisation complète du centre ville en concertation avec les commerçants, les usagers ne sont pas prévus dans le programme pour la concertation, 1^{ère} différence entre la majorité municipale et l'opposition, la majorité municipale a une priorité : la démocratie participative.
- Structure industrialisée modulable pour la Petite Enfance
- Projet de restructuration des deux écoles.
- Arrêt de l'augmentation des impôts

Demande comment tous ces projets auraient été financés sans une augmentation de l'impôt ou à un recours important à l'emprunt.

- Une maîtrise de budget de fonctionnement et d'investissement
- Une planification des dépenses publiques par partenariat avec CA et partenaires privés : autre différence entre la majorité municipale et l'opposition. Ce sont les mêmes logiques que celles de la majorité gouvernementale (UMP) et en plus déjà à l'époque, la liste « Buxerolles pour vous, avec vous » n'avait pas osé afficher son étiquette politique (pas d'affichage UMP).



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne
Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_7

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE,
MARCINIAK, MARTEAU,
MAUGER, MICHAUD,
PARATTE, POUZET, PUY,
ROUSSILLON et SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du

24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : subvention 2011 à la Caisse des écoles

Rapporteur : Monsieur ELIE

Tous les ans, lors de l'examen du budget, le conseil municipal alloue une subvention à la Caisse des Ecoles.

Au budget 2010, la subvention à la Caisse des Ecoles s'élevait à la somme de 13.625 €.

Afin d'abonder le budget de la Caisse des Ecoles, il convient de fixer le montant de la subvention 2011, pour la Caisse des Ecoles, à 14.400 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la subvention à la Caisse des Ecoles pour 2011 à 14.400 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_7-DE

Acte certifié exécutoire

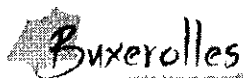
Envoyé : 31/03/2011
Réception par le préfet : 31/03/2011
Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°7

Monsieur ELIE signale que cette participation de la Commune est pratiquée tous les ans. Souligne c'est un réajustement en fonction des effectifs, avec une augmentation d'environ 2 %.



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_8

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE,
MARCINIAK, MARTEAU,
MAUGER, MICHAUD,
PARATTE, POUZET, PUY,
ROUSSILLON et SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Mlle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : subvention 2011 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Monsieur MARTEAU

Tous les ans, lors de l'examen du budget primitif de la commune, le Conseil Municipal alloue une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Au budget 2010, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale était de 268.000 €.

Lors de la séance du 20 janvier 2011, le Conseil Municipal a accordé une avance de 160.800 € au CCAS.

Il convient de fixer le montant de la subvention pour 2011 au bénéfice du CCAS dont les besoins s'élèvent à 247.070 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 2011 à 247.070 € étant précisé que ce montant comprend l'avance accordée de 160.800 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

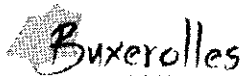
086-218600419-20110331-20110324_DV_8-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011
Réception par le préfet : 31/03/2011
Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_9

Séance du

24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : Avance sur la subvention 2011 pour la Maison des Projets

Rapporteur : Monsieur PARATTE

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE,
MARCINIAK, MARTEAU,
MAUGER, MICHAUD,
PARATTE, POUZET, PUY,
ROUSSILLON et SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Conformément aux dispositions de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001, la subvention de la Maison des Projets fait l'objet d'une convention annuelle dont le renouvellement a été adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 5 décembre 2006.

Cette convention fixe notamment les modalités de versement dont l'avance sur subvention comme suit :

Un premier versement (1/4 de la subvention) se fait sur la base de l'année précédente. Le solde s'effectue en une seule fois après le vote par le conseil municipal de la subvention de l'année (en principe, en avril).

Or, cette convention a expiré le 30 décembre 2010 et est en cours de renouvellement. Dans cette attente, le Conseil municipal doit délibérer afin d'accorder une avance sur la subvention 2011 pour la Maison des projets.

Il est proposé de fixer le montant de cette avance selon les mêmes modalités que celles prévues par la convention, à savoir un quart du montant de la subvention de fonctionnement accordée en 2010 soit 221.714 €. L'avance s'élèverait ainsi à 55.428 €.

Une convention spécifique devra être conclue pour cette seule avance conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et du décret du 6 juin 2001.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer une avance sur la subvention 2011 de 55.428 € à l'Association « Maison des Projets » de Buxerolles correspondant au quart de la subvention annuelle de fonctionnement accordée en 2010.
- d'inscrire le crédit correspondant au compte 6574 – fonction 025 du budget 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à en effectuer le versement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de subventionnement et tout autre document nécessaire

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_9-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011

Réception par le préfet : 31/03/2011

Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°9

Monsieur PARATTE précise que c'est une délibération que la Commune prend régulièrement pour la trésorerie de la Maison des Projets.



Ville de Buxerolles
86180

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_10

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE,
MARCINIAK, MARTEAU,
MAUGER, MICHAUD,
PARATTE, POUZET, PUY,
ROUSSILLON et SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Mlle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

OBJET : modification du montant de l'indemnité du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux

Rapporteur : Monsieur PARATTE

Selon l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire, d'Adjoints au Maire et de Conseillers Municipaux sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Lors de la séance du 20 mars 2008, le Conseil Municipal avait voté les indemnités du Maire, des Adjoints, des Conseillers Municipaux délégués et des conseillers en fonction des dispositions en vigueur pour les communes de 10 000 à 19 999 habitants.

Au 1^{er} janvier 2009, les modalités du recensement attribuaient une population de 9.683 habitants à la ville de Buxerolles. En conséquence, le Conseil Municipal a délibéré, lors de la séance du 19 février 2009, pour prendre en compte les taux d'indemnisation applicables à la nouvelle strate.

Le 1^{er} janvier 2011, la population de Buxerolles a été fixée à 10 093 habitants. Aussi et en vertu des articles L 2123-23 et suivants du CGCT, le Conseil Municipal doit délibérer pour prendre en compte les taux d'indemnisation applicables à la strate des communes de 10.000 à 19.999 habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction des élus locaux est égal au total de l'indemnité maximale du maire (65% de l'indice brut 1015) et des indemnités maximales des adjoints (27,5 % de l'indice brut 1015),
- de dire que cette indemnité évoluera en fonction de la réglementation et subira les augmentations de l'indice de la fonction publique,
- de dire que le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe maximale se répartira ainsi :
 - ✓ Maire : 45 % de l'indice brut 1015,
 - ✓ 1^{er} Adjoint : 24,90 % de l'indice brut 1015,
 - ✓ Autres Adjoints : 20,29 % de l'indice brut 1015,

- de dire que dans la limite des crédits votés, les Conseillers Municipaux auxquels le maire a délégué une partie de ses fonctions percevront une indemnité maximale égale à 6,90 % de l'indice brut 1015,
- de dire que, dans la limite des crédits votés, les Conseillers Municipaux percevront une indemnité maximale égale à 2,54 % de l'indice brut 1015
- de dire que les indemnités de fonction seront payées mensuellement,
- de dire que les présentes dispositions rentreront en application à partir du 1^{er} avril 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_I0-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011

Réception par le préfet : 31/03/2011

Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°10

Monsieur PARATTE explique que la Commune comptait plus de 10 000 habitants en début de mandat, qu'elle est passée à moins de 10 000 les deux années précédentes et que cette année elle repasse à plus de 10 000 habitants; dans ce cadre il propose de revoir les indemnités conformément aux textes en vigueur.

Précise qu'à partir de maintenant, de nouvelles règles autorisent les Communes à fixer les indemnités pour la durée du mandat.



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne
Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_11b

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE,
MARCINIAK, MARTEAU,
MAUGER, MICHAUD,
PARATTE, POUZET, PUY,
ROUSSILLON et SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : modifications du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur PARATTE

Afin de pérenniser les emplois de trois agents contractuels intervenant au sein de la commune depuis respectivement 2005, 2006 et 2007, il est proposé de créer à compter du 1^{er} avril 2011 :

- 1 poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 27/35èmes,
- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 22/35èmes.

Les membres du Comité Technique Paritaire, réunis le 14 février 2011, ont émis un avis favorable à ces créations d'emplois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer, à compter du 1^{er} avril 2011 :
 - 1 poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 27/35èmes,
 - 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 22/35èmes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110407-20110324_DV_11b-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 07/04/2011
Réception par le préfet : 07/04/2011
Publication : 07/04/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°11

Monsieur PARATTE souligne que la titularisation, a un impact financier limité du moment que les heures travaillées restent les mêmes et que cette délibération rejoint les propos de Monsieur ELIE parlant de l'augmentation des effectifs.



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_12

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE,
MARCINIAK, MARTEAU,
MAUGER, MICHAUD,
PARATTE, POUZET, PUY,
ROUSSILLON et SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : maintien à titre individuel du régime indemnitaire
au personnel technique de catégorie B**

Rapporteur : Monsieur PARATTE

Le décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 prévoit la fusion des cadres d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux ainsi que la création du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux à compter du 1^{er} décembre 2010.

Cependant les éléments de rémunération liés aux primes n'ont pas été actualisés et notamment ceux qui sont calculés sur la base d'un taux appliqué au grade. Il n'est donc pas possible, dans l'état actuel de la réforme, de calculer le régime indemnitaire des agents appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Afin de maintenir leur rémunération, le Conseil Municipal peut se prononcer sur le maintien du régime indemnitaire antérieur.

En effet, l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précise que «l'assemblée délibérante de la collectivité [...] peut décider de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué soit par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir, à titre individuel, aux personnels de catégorie B relevant des cadres d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux le versement de la prime de service et de rendement ainsi que l'indemnité spécifique de service,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des
membres présents et représentés (28 voix)**

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_12-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011
Réception par le préfet : 31/03/2011
Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°12

Monsieur PARATTE explique que le nouveau grade créé par le législateur n'était pas inscrit dans la nomenclature du régime indemnitaire, que les textes correspondant à ce grade ne sont pas encore parus, et que la délibération est nécessaire pour ne pas pénaliser les agents concernés.

Monsieur MAUGER précise que cela fait deux ans que ce point est en débat.



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_13

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE, MARCINIAK,
MARTEAU, MAUGER,
MICHAUD, PARATTE,
POUZET, PUY, ROUSSILLON et
SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du

24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : mise en place d'une politique de désherbage à la
Bibliothèque Municipale Léopold Sédar Senghor**

Rapporteur : Madame ASSERIN

La Bibliothèque Municipale Léopold Sédar Senghor a mis en place une politique de régulation des collections de portée permanente et a défini les critères et les modalités d'élimination de ses documents n'ayant plus leur place au sein des collections.

Le désherbage garantit à l'utilisateur une offre documentaire fiable en contenu et attractive en état. Le désherbage s'inscrit dans les missions d'une bibliothèque qui sont d'assurer une veille de la production éditoriale, d'évaluer sa qualité, sa pertinence, son actualité et d'estimer l'état et l'obsolescence d'un document du fonds de la bibliothèque.

L'élimination des documents portera sur :

- les documents en mauvais état physique (réparation impossible ou alors plus coûteuse que le rachat) : papiers jaunis à l'intérieur, livres déformés, tâchés, cassés, annotés, détériorés...,
- les ouvrages obsolètes (informations plus à jour, visuels dépassés),
- les ouvrages liés à tous les domaines de la connaissance, (guides de voyages de + de 10 ans, les nouvelles technologies, les métiers... y compris les magazines).

Avant l'élimination physique, il convient de procéder à la sortie du domaine public, c'est-à-dire :

- annuler le document sur les registres d'inventaires (supprimer l'exemplaire dans le catalogue informatisé),
- apposer sur les exemplaires un cachet précisant : « Sorti des collections », ou « Éliminé des collections »,
- établir une liste motivée des ouvrages ayant fait l'objet d'un déclassement. Cette liste sera archivée et conservée sans limite.

Les documents tombent alors dans le domaine privé, ils peuvent être supprimés. La destruction physique s'effectue par incinérateur ou recyclage, la collectivité a le choix du mode opératoire.

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter sous forme de liste.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Buxerolles à procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_13-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011

Réception par le préfet : 31/03/2011

Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°13

Monsieur PARATTE précise que Madame ASSERIN intervient non au titre des Espaces Verts mais au titre de son intérêt pour les livres.
Précise qu'il n'aime pas jeter les livres mais que la réglementation n'autorise pas le don des livres, ou alors avec d'autres procédures plus lourdes.



Ville de Buxerolles
86180

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_14

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE, MARCINIAK,
MARTEAU, MAUGER,
MICHAUD, PARATTE,
POUZET, PUY, ROUSSILLON et
SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

**OBJET : présentation des dossiers déposés par la
Maison des Projets auprès de l'Etat au titre du Contrat
Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour les actions
éligibles en 2011**

Rapporteur : Monsieur PARATTE

Le Contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...)

Les domaines prioritaires d'intervention sont :

- L'accès à l'emploi et le développement économique,
- La réussite éducative
- La santé,
- La prévention,
- L'habitat et cadre de vie,
- La citoyenneté.

La Commune de Buxerolles fait partie des territoires éligibles au CUCS sans toutefois appartenir aux zones prioritaires. A ce titre la Maison des projets peut solliciter des subventions pour ses projets éligibles.

Pour 2011 la Maison des Projets a présenté 6 dossiers hors projets CLAS et PEL :

- Mini séjour :

Cette action, organisée par le secteur famille, a pour objectif de permettre aux familles en difficultés sociales et financières de partir en vacances.

Le but est également de les responsabiliser et de promouvoir leur autonomie en terme d'organisation, de préparation et de suivi d'un budget.

- Chantiers – loisirs

Cette action, menée depuis 2003 par le secteur « jeunes » a pour objectif de permettre à des adolescents de participer à des actions citoyennes au sein de leur commune. En contrepartie les jeunes peuvent participer à des actions qui nécessitent le paiement d'une prestation.

- Base extérieure

Portée par le secteur « jeunes » et la Municipalité, ce projet propose d'installer dans différents quartiers de Buxerolles des centres de loisirs itinérants. L'objectif est d'aller à la rencontre des enfants pour

créer un premier contact avec eux et les inciter à fréquenter les centres de loisirs existants.

- LAN (Local Aréa Network – réseau local)

Cette initiative, portée par le secteur « jeunes » a pour but de développer la communication et la compréhension des jeux en réseaux entre parents et jeunes, ainsi que de développer l'esprit d'équipe.

- Actions et prévention

Toujours portée par le secteur « jeunes », cette action a pour objectif d'instaurer un dialogue autour de la préoccupation des jeunes, de les inciter à s'interroger sur leurs pratiques ainsi que de les confronter à des situations concrètes.

- Semaine du bien vivre ensemble

Le secteur « jeunes » et la Municipalité sont porteurs de ce projet qui a pour but de favoriser le « bien vivre » en collectivité, par le biais de la prise de conscience citoyenne, des comportements d'incivilité et des liens de voisinage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dossiers de demande de subvention déposés dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) par le centre socioculturel La Maison des Projets auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_14-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011

Réception par le préfet : 31/03/2011

Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE

SYNTHESE DES PROJETS CUCS 2011

CITOYENNETE

Nom de l'action : Mini séjour

Porteur du projet : Secteur Famille

Date de mise en œuvre de l'action : avril 2011

Objectif du projet : permettre aux familles en difficultés sociales et financières de partir en vacances

Historique du projet : Projet porté par les personnes du secteur famille de la MDP et des bénéficiaires de l'épicerie sociale.

Contenu de l'action : Partir 3 jours en famille dans un lieu adapté à l'accueil des personnes accompagnés par un ou deux professionnels

Actions menées par MDP pour le projet :

Les personnes inscrites recherchent le lieu, le cout de l'hébergement, des transports...

La salariée de la MDP travaille avec certaines familles sur :

- L'étalement du paiement du séjour
- Que fait-on lorsque l'on part par rapport à son logement et par rapport à ce que l'on emmène en séjour
- Les règles de vie d'un séjour collectif (alcool, éducation interne à la famille par rapport au collectif...)
- Mise en place d'un loto et vente de création (atelier famille) pour minimiser le cout du séjour

Des temps de réunions sont programmés avec les familles pour l'organisation depuis octobre 2010.

Nombre de personnes touchées : 40 à 50 personnes

Montant global : 9.221 €

Montant de la subvention sollicitée auprès du CUCS : 1.500 €

Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2011

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat	5543,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	1240,00
Prestations de services	4800,00		
Achats matières et fournitures	600,00	74- Subventions d'exploitation(1)	7981,00
Autres fournitures	143,00	Etat: (précisez le(s) ministère(s))	
61 - Services extérieurs	1855,00	CUCS	1500,00
Locations	1635,00	Autres	
Entretien et réparation		-	
Assurance	180,00	Région(s):	
Documentation	40,00	-	
62 - Autres services extérieurs	262,00	Département(s):	1000,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	102,00	Commune(s):	1500,00
Déplacements, missions	160,00		
Services bancaires, autres		Maison des projets	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		CAF	1500,00
Autres impôts et taxes		FS animation familles	1481,00
64- Charges de personnel	1481,00	Fonds européens	
Rémunération des personnels,	1174,00	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,	307,00	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		Fondations	1000,00
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0,00
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
II. Charges indirectes affectées à l'action	80,00	II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	80,00		
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	9221,00	Total des produits	9221,00
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mse à disposition d'un appartement par Habitat 86		Mse à disposition d'un appartement par Habitat 86	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

L'association sollicite une subvention de 2000

€

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Nom de l'action : Chantiers-loisirs

Porteur du projet : Secteur Jeunes

Date de mise en œuvre de l'action : Annuelle (période des vacances scolaires)

Objectif du projet :

- permet à des adolescents de participer à des actions citoyennes au sein de leur commune.
- Un temps travaillé équivaut à un temps de loisirs.
- première approche du monde du travail pour les adolescents.
- se déroule en priorité sur le territoire de vie des participants,

Historique du projet : Actions menées depuis 2003

Contenu de l'action : En fonction des attentes de la municipalité de Buxerolles et/ou Poitiers ou d'associations, un groupe de jeune travaille le matin et l'après-midi, la MDP les accompagne sur des temps de loisirs.

Action menée par MDP pour le projet :

Nettoyage des chemines, recyclage déchets, peinture, création

Nombre de personnes touchées : Entre 20 et 40 jeunes à l'année

Montant global : 12.295 €

Montant de la subvention sollicitée auprès du CUCS : 3.000 €

Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2011			
60 - Achat	3752,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00
Prestations de services	1500,00		
Achats matières et fournitures	1860,00	74- Subventions d'exploitation(1)	10101,00
Autres fournitures	392,00	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	1403,00	GUCS	3000,00
Locations	1343,00	Autres	
Entretien et réparation		DDCS	
Assurance	60,00	Région(s):	2000,00
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs	410,00	Département(s):	1000,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	120,00	Commune(s):	2601,00
Déplacements, missions	290,00		
Services bancaires, autres		autres	
63 - Impôts et taxes	0,00	Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		CAF	1500,00
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	4680,00	Fonds européens	
Rémunération des personnels,	3600,00	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,	1080,00	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	144,00
66- Charges financières		Adhésions	144,00
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	10245,00	Total des produits	10245,00
86- Emplois des contributions volontaires en nature	2050,00	87 - Contributions volontaires en nature	2050,00
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	2050,00	Prestations en nature	2050,00
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	12295,00	TOTAL	12295,00

L'association sollicite une subvention de 3 000 €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Nom de l'action : Base Extérieure

Porteur du projet : Secteur Jeunes et Municipalité

Date de mise en œuvre de l'action : Avril à septembre 2011 (réflexion en amont depuis octobre 2010 des deux salariés – MDP/Mairie)

Objectif du projet : Animer les quartiers de Buxerolles
Aller à la rencontre des habitants (enfants, jeunes, parents) pour qu'ils se rencontrent, se parlent
Permettre aux habitants de ces quartiers de se respecter et respecter leur environnement
Informers les parents sur les différents accueils de loisirs de la commune

Historique du projet :

- Problèmes de voisinage sur le quartier du Parc et d'incivilités
- Arrivée de nouveaux locataires du à la restructuration de quartiers sur Poitiers
 - Ce qui engendre des questionnements et/ou constats sur :

Différences culturelles / préjugés très présents/ multiplication de familles mono parentale/familles en difficultés financière, augmentation de petits délits de dégradation

Contenu de l'action : Action menée par MDP et la municipalité

Base de loisirs sur les quartiers **du parc** et de **la rotonde** par deux animateurs de la MDP et deux animateurs de la municipalité.

Animations ludiques de 15h à 18h les :

Mardi : quartier A

Mercredi : quartier B

Jeudi : sortie avec les deux quartiers et les accueils de loisirs

Vendredi : goûter sur le quartier en impliquant les parents

L'idée d'une caravane qui serait repéré dans les quartiers est en cours. Elle contiendra des livres, des jeux, de la documentation sur les accueils de loisirs de la commune et autres informations sociales.

Sont impliqués dans l'action : la passerelle du parc, les comités de quartier, le secteur famille de la MDP

Nombre de personnes touchées : Entre 50 et 60 personnes

Montant global : 26.206 €

Montant de la subvention sollicitée auprès du CUCS : 4.000 €

Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2011

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	80
60 - Achat	6300,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00
Prestations de services	2800,00		
petit matériel activité	780,00		
Achats matières et fournitures	800,00	74- Subventions d'exploitation(1)	12782,00
alimentation	1920,00	Etat: (précisez le(s) ministère(s))	
61 - Services extérieurs	1450,00	CUCS	4000,00
Locations	1000,00	CEJ Mairie	2409,00
Entretien et réparation		CEJ MDP	2430,00
Assurance	150,00	Région(s):	
essence	200,00	DDCS	1000,00
Documentation	100,00	Prestation CAF	2943,00
62 - Autres services extérieurs	180,00	Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions	180,00	CUCS	
Services bancaires, autres		autres	
63 - Impôts et taxes	0,00	Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	4932,00	Fonds européens	
Rémunération des personnels,	3359,00	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,	1573,00	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0,00
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	12862,00	Total des produits	12862,00
86- Emplois des contributions volontaires en nature	13344,00	87 - Contributions volontaires en nature	13344,00
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	26206,00	TOTAL	26206,00

L'association sollicite une subvention de 5000

€

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

PREVENTION

Nom de l'action : LAN *Local Area Network (réseau local)*

Porteur du projet : Secteur Jeunes

Date de mise en œuvre de l'action : septembre 2011 à juin 2011

Objectif du projet : Développer la communication et la compréhension des jeux en réseaux entre parents /jeunes.
Développer l'esprit d'équipe.

Historique du projet :

Demande de certains adolescents de pratiquer ensemble des jeux en réseaux dans un cadre défini comme la Maison des projets.

L'accession croissante des familles à Internet peut parfois inquiéter les parents

Contenu de l'action : Action menée par MDP et la municipalité

1e phase : Pratiques communes de jeux et d'activités hors Internet et création d'un groupe (une team)

2e phase : interrogation des jeunes sur leur pratique par le support d'un questionnaire

Chaque jeune prendra un temps à son domicile pour en discuter avec ses parents

Création d'un support à l'intention des parents dont le contenu sera issue des questionnaires

3e phase : rencontres on-line et irl.

Intégrer des sessions de jeu on-line auprès des clubs informatiques de la Vienne

Projet en partenariat avec le Parc des électrons

Montant global : 4.602 €

Montant de la subvention sollicitée auprès du CUCS : 1.500 €

Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2011

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat	750,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00
Prestations de services	500,		
Achats matières et fournitures	250,00	74- Subventions d'exploitation(1)	4500,00
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s))	
61 - Services extérieurs	560,00	CUCS	1500,00
Locations	380,00	DDCS	
Entretien et réparation		Aide Expérimentale CNAF	2000,00
Assurance	30,00	Région(s):	
Documentation	150,00	Conseil Général	1000,00
62 - Autres services extérieurs	90,00	Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions	90,00	CUCS	
Services bancaires, autres		autres	
63 - Impôts et taxes	48,00	Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,	48,00		
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	2914,00	Fonds européens	
Rémunération des personnels,	2239,00	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,	675,00	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65- Autres charges de gestion courante	240,00	75 - Autres produits de gestion courante	80,00
66- Charges financières		Participation des usagers	80,00
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 -- Reprises sur amortissements et provisions	
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	22,00
Charges fixes de fonctionnement		Prestation CAF	22,00
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	4602,00	Total des produits	4602,00
86- Emplois des contributions volontaires en nature	1357,00	87 - Contributions volontaires en nature	1357,00
Secours en nature		Bénévolat	357,00
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	1000,00	Prestations en nature	1000,00

L'association sollicite une subvention de

2 500 €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Nom de l'action : Actions de prévention

Porteur du projet : Secteur Jeunes

Date de mise en œuvre de l'action : Annuel

Objectif du projet :

- Instaurer un dialogue autour des préoccupations des jeunes.
- Inciter les jeunes à s'interroger sur leurs pratiques.
- Confronter les adolescents à des situations concrètes.

Historique du projet : Né de préoccupations de jeunes lors de discussions informelles sur l'accueil adolescents

Contenu de l'action :

Prévention santé / nutrition

Projet « C'est nous qui invitons »

Sensibiliser les jeunes sur leur alimentation avec un professionnel. Chaque centre prépare un repas selon un thème en fonction de l'information liée au travail sur **l'équilibre alimentaire**. Les aliments sont **achetés selon la saison** et nous passons par **les circuits courts**.

- Préparation de repas
- Information sur l'équilibre alimentaire
- Travail sur la diététique,

Projet en partenariat avec des centres sociaux de la Vienne

Les adolescents motivés mettront en place un séjour culinaire itinérant (Prise de contact, mise en place d'un budget, recherche de financement) afin de découvrir de nouvelles saveurs.

Nombre de personnes touchées : entre 5 et 15 jeunes par actions

Prévention Sida

Projet avec Sid' Aventures

Objectif du projet :

- Instaurer un dialogue autour des préoccupations des jeunes.
- Inciter les jeunes à s'interroger sur leurs pratiques.
- Confronter les adolescents à des situations concrètes.

Historique du projet : Sid' Aventures est une émission créée il y a 13 ans sur les ondes de Radio Accords 94.7. Cette émission donne la parole aux séropositifs, aux personnes touchées par le VIH / SIDA, les hépatites, dans une volonté de tolérance et d'acceptation de la différence.

En 2009 / 2010, un groupe d'adolescents s'est mobilisé avec Ian, l'animateur de Sid' Aventures.

Ils ont adapté le livre de Gudule La vie à reculons, puis ils l'ont enregistré afin qu'il soit diffusé pendant l'été en douze épisodes.

Contenu de l'action : sur le même principe, les jeunes liront le livre « Le complexe de l'ornithorynque de Jo Hoestlandt » sur le thème du suicide.

Nombre de personnes touchées : entre 5 et 15 jeunes par actions

Montant global : 9.580 €

Montant de la subvention sollicitée auprès du CUCS : 2.000 €

Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2011

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat	4250,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	80,00
Prestations de services	2800,00		
Achats matières et fournitures	1200,00	74- Subventions d'exploitation(1)	9500,00
Autres fournitures	250,00	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	1430,00	CUCS	2000,00
Locations	1280,00	Autres	
Entretien et réparation		DDCS	1500,00
Assurance	60,00	Région(s):	
Documentation	90,00	-	
62 - Autres services extérieurs	506,00	Département(s):	1500,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	160,00	Commune(s):	2000,00
Déplacements, missions	346,00		
Services bancaires, autres		autres	
		MDP	1000,00
63 - Impôts et taxes	0,00	Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		caf	1500,00
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	3124,00	Fonds européens	
Rémunération des personnels,	2268,00	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,	856,00	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
II. Charges indirectes affectées à l'action	270,00	II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	270,00		
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	9580,00	Total des produits	9580,00
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	

L'association sollicite une subvention de 3500

€

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Nom de l'action : Semaine du bien vivre ensemble

Porteur du projet : Secteur Jeunes et Municipalité

Date de mise en œuvre de l'action : mai 2011 (réflexion en amont depuis octobre 2010)

Objectif du projet :

Favoriser le « bien vivre » en collectivité

- Prévenir et promouvoir les liens de voisinage
- Amener une prise de conscience citoyenne par rapport à l'habitat collectif
- Prévenir des comportements d'incivilité (troubles de voisinages, dégradation d'espaces communs).

Historique du projet : Projet né d'un travail partenarial entre la Maison des projets et Habitat86, engagé depuis 2 ans sur un quartier de Buxerolles en y associant les familles et des associations.

Un quartier repéré pour :

- concentration d'un habitat à loyer modéré
- concentration d'une population en situations difficiles (financière, sociales, culturelle e d'intégration.
- Souci de mixité sociale

Partenariat avec :

Les acteurs du territoire (ville, conseil de quartier, associations du quartier)

- des Partenaires/intervenants : IREPS (Institut Régional d'Education pour la santé, anciennement

CRES), CPAM, Service propreté de Grand Poitiers

- avec Habitat 86, bailleur social d'un quartier de Buxerolles

- Travail en transversalité avec d'autres secteurs de la Maison des projets.

Contenu de l'action :

Prêt d'un appartement sur le quartier du Parc sur une semaine par Habitat 86. Des animations seront mises en place avec et pour les habitants en fonction des objectifs cités ci-dessus.

Mise en place des ateliers visant au respect du cadre de vie et de la vie en collectivité, autour de 5 thèmes :

Le tri des déchets,

Le bruit,

La maîtrise des charges,

La sécurité des enfants,

L'entretien du logement.

Des animations jeux sur deux dimanches après-midi sont programmées pour faire connaissance avec les habitants et les informer de l'action menée en mai.

Elaboration d'une plaquette de communication sous forme de bande dessinée, relatant les différents thèmes et remise aux habitants du quartier

Deux comédiens travailleront sur un spectacle de rue pour introduire la semaine en mai et finaliser la semaine.

Nombre de personnes touchées : Entre 20 et 50 familles

Montant global : 12.291 €

Montant de la subvention sollicitée auprès du CUCS : 3.000 €

Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2011			
CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat	4680,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00
Prestations de services	3500,00		
Achats matières et fournitures	1050,00	74- Subventions d'exploitation(1)	11000,00
Autres fournitures	130,00	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	660,00	CLCS	3000,00
Locations	580,00	Autres	
Entretien et réparation			
Assurance	80,00	Région(s):	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	918,00	Département(s):	1500,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires	288,00		
Publicité, publication	330,00	Commune(s):	1500,00
Déplacements, missions	300,00		
Services bancaires, autres		Maison des projets	1500,00
63 - Impôts et taxes	92,00	Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,	92,00	CAF	2000,00
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	4500,00	Fonds européens	
Rémunération des personnels,	3300,00	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,	1200,00	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		HABITAT 86	1500,00
65- Autres charges de gestion courante	150,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	11000,00	Total des produits	11000,00
86- Emplois des contributions volontaires en nature	2291,00	87 - Contributions volontaires en nature	2291,00
Secours en nature		Bénévolat	1831,00
Mise à disposition d'un appartement par Habitat 86	460,00	Mise à disposition d'un appartement par Habitat 86	460,00
Personnel bénévole	1831,00	Dons en nature	
TOTAL	12291,00	TOTAL	12291,00

L'association sollicite une subvention de 3000

€

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°14

Monsieur PARATTE précise que c'est un prévisionnel et qu'ensuite il y aura un comité de pilotage.

Madame MARCINIAK en profite pour rappeler la manifestation « nettoyage des chemins de Buxerolles » le samedi 2 avril.



Ville de Buxerolles
86180

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : adoption des termes de la convention de coopération pour la promotion de l'insertion par l'emploi dans les marchés publics entre Grand Poitiers et la Ville de Buxerolles

Rapporteur : Monsieur ELIE

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_15

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE, MARCINIAK,
MARTEAU, MAUGER,
MICHAUD, PARATTE,
POUZET, PUY, ROUSSILLON et
SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Les articles 14 et 30 du Code des Marchés Publics permettent de mettre en œuvre une clause sociale d'exécution d'insertion par l'activité économique.

A ce titre la municipalité a décidé d'utiliser ces possibilités sur les marchés comportant notamment des lots gros œuvres, chauffage/ventilation, pour agir en faveur de l'emploi.

Afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ces clauses dans le cadre des marchés formalisés et plus précisément dans le marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire du Planty, il est nécessaire de solliciter l'appui de spécialistes de la question du développement économique et de l'emploi.

Suite à la reprise en régie directe des activités de la Maison de l'Emploi, la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers est chargée d'accompagner les entreprises attributaires du marché relatif à la restructuration du groupe scolaire du Planty.

Les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement doivent être formalisées par une convention.

Grand Poitiers s'engage notamment à informer les sociétés attributaires des dispositifs d'insertion territoriaux mis à leur disposition. De même, la Communauté d'Agglomération se chargera de mettre en relation des personnes susceptibles de bénéficier des mesures d'insertion et les titulaires du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Buxerolles et la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers pour la promotion de l'insertion par l'emploi dans les marchés publics dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire du Planty,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_15-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011

Réception par le préfet : 31/03/2011

Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE



grandpoitiers.fr

Convention de coopération pour la promotion de l'insertion par l'emploi dans les marchés publics

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, représentée par son Président, Alain CLAEYS

ET

La Ville de Buxerolles, représentée par son Maire, Jean-Marie PARATTE

PREAMBULE :

La mise en œuvre des clauses d'insertion représente un levier important dans la construction de parcours d'insertion professionnelle et associe le développement économique mais aussi social.

Cette démarche réunit les maîtres d'ouvrage, les entreprises et les acteurs de l'emploi dans une dynamique partenariale au bénéfice des demandeurs d'emploi.

L'introduction, dans le cadre des procédures d'appel à la concurrence prévues par le code des marchés publics, d'une clause liant l'exécution de certains marchés de travaux ou de services à une action de lutte contre le chômage et pour l'insertion professionnelle, est l'occasion de favoriser le développement d'activités au bénéfice de personnes en parcours d'insertion professionnelle.

La Ville de Buxerolles a fait le choix d'exploiter les possibilités offertes dans le cadre de la commande publique (article 14, 30, 53 du code des marchés publics) pour permettre à des personnes en difficultés d'accéder à des emplois durables et de qualité.

La Ville de Buxerolles a lancé un programme de restructuration du groupe scolaire du Planty dont la première tranche comprend la construction d'une nouvelle restauration, l'aménagement d'une garderie et d'une salle de classe de maternelle et une profonde intervention sur le bâtiment B. Pour cette opération la Ville de Buxerolles a délégué la maîtrise d'ouvrage à la Société d'Équipement du Poitou (SEP).

La Ville de Buxerolles a décidé de mettre en œuvre la clause d'insertion dans le cadre de la procédure adaptée relative au marché de travaux pour la réhabilitation de l'école du Planty.

- nombre d'heures réalisées,
- nombre de personnes concernées,
- typologie des bénéficiaires,
- modalité d'application de la clause (sous-traitance, mise à disposition, embauche directe),
- état de situation des personnes ayant bénéficié d'un contrat de travail via la clause d'insertion.

Ce bilan sera remis à la Ville de Buxerolles dans un délai de trois mois suivant la fin de l'opération.

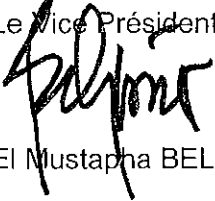
ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date du jour de la signature.
Elle prend fin lorsque l'opération est terminée.

Fait à, le


**Pour la Communauté d'Agglomération
Grand Poitiers**

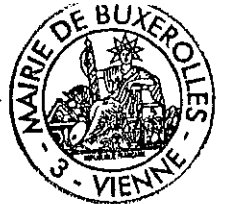
Le Vice Président,


El Mustapha BELGSIR

Pour la Ville de Buxerolles

Le Maire,


Jean-Marie PARATTE



Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°15

Monsieur PARATTE signale que cela concerne le groupe scolaire du Planty.
Explique qu'il s'agit d'un dispositif de retour à l'emploi pour des personnes en grande difficulté et trouve que c'est une bonne mesure.



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_16

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC,
DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE,
MARCINIAK, MARTEAU,
MAUGER, MICHAUD,
PARATTE, POUZET, PUY,
ROUSSILLON et SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Excusée : 1

Mme ZOUBIR

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Séance du
24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

OBJET : modification de la composition de la commission des sports

Rapporteur : Monsieur PARATTE

Comme suite à la nomination de Monsieur Claude-Michel BRUN au sein du Conseil Municipal, il convient de le remplacer en tant que membre extérieur à la commission des sports.

Il est proposé au conseil municipal :

- de désigner Monsieur Jean-Claude BOUDRUCHE en tant que membre extérieur à la commission des sports,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (28 voix)

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_16-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011

Réception par le préfet : 31/03/2011

Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE



Ville de Buxerolles
86180

Département de la Vienne

Convocation du 15/03/2011

N°20110324_DV_17

Séance du

24 mars 2011

A 20 h 00 salle du conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PARATTE, Maire

**OBJET : désignation d'un membre du conseil afin de
siéger au Conseil d'Administration du Collège Jules Verne**

Rapporteur : Monsieur PARATTE

Présents : 23

Mesdames et Messieurs
ASSERIN, BARREAU, BEIX,
CALIOT,
CHARDONNEAU, COBERAC
?DAUTREMENT, DEVERGNE,
ELIE, GARNAUD, GODET,
HECHARD, HELIAS,
LACOURCELLE,
MARCINIAK, MARTEAU,
MAUGER, MICHAUD,
PARATTE, POUZET, PUY,
ROUSSILLON et SULMON.

Pouvoir : 5

M. BOUET à Mme COBERAC
Mme DJOUDI à Mme CALIOT
Mme FAUVELET à
Mme HELIAS
M. LOYRE à M. DEVERGNE
M. MARTIN à
Mme ROUSSILLON

Absents : 4

M. BRUN
M. DUBOC
M. MORCEAU
Melle NOCENT

Secrétaire de séance :

M. DEVERGNE

Comme suite à la démission de Monsieur Olivier PICHOT au sein du Conseil Municipal, il convient de le remplacer en tant que membre suppléant au Conseil d'Administration du Collège Jules Verne.

Il est proposé au conseil municipal :

➤ de remplacer Monsieur Olivier PICHOT en tant que membre suppléant au Conseil d'Administration du collège Jules Verne comme suit :

- Madame Claudine HELIAS

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

**Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des
membres présents et représentés (28 voix)**

AR - Préfecture de la Vienne

086-218600419-20110331-20110324_DV_17-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 31/03/2011

Réception par le préfet : 31/03/2011

Publication : 31/03/2011



Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marie PARATTE

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Annexe à la question n°17

Monsieur PARATTE remercie Madame HELIAS et précise que ce lien avec le collège est important.

Conseil Municipal du 24 mars 2011
Questions diverses

Monsieur PARATTE annonce que la Ville de Buxerolles est heureuse d'accueillir la délégation de Datça dans 2 semaines.

Précise qu'il tiendra informé les membres du conseil de l'organisation dès que le détail de la visite sera arrêté.

Informe le conseil d'un courrier d'un administré qui demande une modification de zonage après la clôture de l'enquête publique du PLU, et qui souhaite que son courrier soit porté à la connaissance du conseil municipal.

Madame ROUSSILLON signale que l'Association Flore et Art avait envoyé un courrier au Maire pour le remercier de l'aide apporté lors de la manifestation de la Fête des Plantes.

Madame MARCINIAK informe de deux rendez-vous importants :

- Une réunion avec les Conseils de Quartier et le Conseil des Aînés sur l'appel à contributions de l'Agenda 21, le mercredi 30 mars à 20h00 salle du Conseil.
- Une réunion publique concernant le Pas de Saint Jacques salle des Castors le jeudi 31 mars à 20 h 00.

Monsieur PARATTE rappelle la date du pot de remerciement pour l'organisation du Carnaval : lundi 28 mars dans la salle du Conseil.

Madame CALIOT informe qu'elle connaît une jeune traductrice pour l'arrivée de la délégation turque et que c'est cette même personne qui avait servi de traductrice il y a 10 ans.

Monsieur PARATTE invite chacun de prévenir Monsieur TISSANIE s'ils connaissent des référents pour l'organisation de cet accueil.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 23 h 45.